SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1450002: viticulture

En vigueur au 01/01/2017 (Dernière actualisation de la page 20/02/2017)

Pour les montants à partir de la situation du 01/01/2023 veuillez consulter la commission paritaire 1450000. L'historique est consultable sur cette page.